

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RENOUELEMENT
DES INSTANCES DU SÉNAT (OCTOBRE 2014)**

<p>MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE</p>	<p align="center">1^{er} jour</p> <p>À 15 heures, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation du Bureau d'âge - Ouverture de la session ordinaire 2014-2015 - Allocution du Président d'âge - Scrutin à la tribune pour l'<u>élection du Président du Sénat</u> - Annonce du calendrier de la suite du renouvellement des instances du Sénat
<p>MARDI 7 OCTOBRE</p>	<p align="center">2^{ème} jour</p> <p><i>Avant 16 heures : Remise à la Présidence des <u>listes des membres des groupes</u> et des <u>déclarations politiques des groupes</u></i></p> <p><i>À 17 heures : Éventuellement, réunion des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, pour l'élection d'un délégué</i></p>
<p>MERCREDI 8 OCTOBRE</p>	<p align="center">3^{ème} jour</p> <p><i>À 10 heures : Réunion des présidents de groupe pour établir les <u>listes des candidats aux fonctions de vice-président, questeur et secrétaire</u></i></p> <p><i>Avant 12 heures : Remise de ces listes à la présidence</i></p> <p><i>À 12 heures 30 : Affichage de ces listes</i></p> <p>À 15 heures, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Désignation des vice-présidents, questeurs et secrétaires</u> du Sénat - Proclamation de la constitution du Bureau définitif <p><i>À l'issue de la séance publique (vers 15 heures 15) : Réunion des bureaux des groupes et du délégué de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe en vue d'arrêter la <u>répartition numérique des sièges des commissions</u></i></p> <p><i>À 16 heures 45 : Remise à la direction de la législation et du contrôle des <u>listes des candidats aux sept commissions permanentes</u> et à la <u>commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne</u></i></p> <p><i>À 18 heures 30 : Affichage de ces listes</i></p> <p>À 19 heures 30, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Nomination des membres des sept commissions permanentes</u> et de la <u>commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne</u>

4^{ème} jour	
JEUDI 9 OCTOBRE	<p>À partir de 9 heures : Constitution des <u>bureaux</u> des sept commissions permanentes et de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (une commission toutes les ½ h)</p> <p>À 10 heures 30 : Remise à la direction de la législation et du contrôle des <u>listes de candidats</u> à la commission des affaires européennes et à la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois</p> <p>À 14 heures 30 : Affichage de ces listes</p> <p>À 14 heures 30, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce de l'affichage des listes de candidats à la commission des <u>affaires européennes</u> et à la <u>commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois</u> - <u>Photographie officielle du Sénat dans l'hémicycle</u> <p>À 16 heures : Ratification tacite des listes de candidats à la commission des affaires européennes et à la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois</p> <p>À 16 heures 15 : Constitution du <u>Bureau</u> de la commission des <u>affaires européennes</u></p> <p>À 16 heures 45 : Constitution du <u>Bureau</u> de <u>la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois</u></p> <p>À 17 h 30 ou 18 heures : <u>Conférence des Présidents</u> (salle Clemenceau)</p>
MARDI 14 OCTOBRE	<p>L'après-midi, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Lecture des conclusions</u> de la Conférence des Présidents - Début des travaux en séance plénière

Il sera ensuite procédé :

- aux désignations des membres de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, de la délégation à la prospective et de la délégation à l'outre-mer ;

- à l'élection des juges à la Cour de justice de la République ;

- aux désignations des représentants du Sénat au sein de l'assemblée parlementaire de la francophonie (APF), de l'union interparlementaire (UIP), de l'assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'atlantique-nord (OTAN), de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'assemblée parlementaire de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'assemblée parlementaire de coopération économique de la mer noire (APCEMN), de l'assemblée parlementaire de la méditerranée (APM) et de l'assemblée parlementaire de l'union pour la méditerranée (AP-UPM) ;

- aux désignations au sein des organismes extraparlimentaires.